

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 31 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DU 4G Acquisition auprès de Paris Habitat - OPH d'un volume à usage de local d'activités pour la restructuration d'un centre PMI 26 et 30 rue de Vaucouleurs (11e).

Mme Dominique VERSINI, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'état descriptif de division de volumes du 16 avril 1984 établi par la SCP Beis et Videcoq ;

Vu le bail civil du 10 octobre 2013 entre le Département de Paris et Paris Habitat - OPH ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 3 mars 2017 ;

Vu le projet en délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de l'autoriser à acquérir auprès de Paris Habitat - OPH un volume à usage de local d'activités, d'une surface d'environ 53 m², situé 26 rue de Vaucouleurs (11e), pour la restructuration d'un centre de PMI situé 30 rue de Vaucouleurs (11e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI au nom de la 4e Commission et M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est autorisée l'acquisition par le Département de Paris auprès de Paris Habitat -OPH d'un volume à usage de local d'activités, d'une surface d'environ 53 m², situé 26 rue de Vaucouleurs (11e), pour la restructuration d'un centre de PMI situé 30 rue de Vaucouleurs (11e).

Article 2 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer l'acte authentique d'acquisition du volume visé à l'article 1 avec Paris Habitat - OPH.

Article 3 : La dépense relative à l'acquisition est estimée à 159.000€. Cette dépense sera imputée sur l'opération compte foncier, rubrique 71, article 217313, mission 90006-75, activité 180, n° d'individualisation 17V00135DU du budget d'investissement du Département de Paris (exercice 2017 et/ou suivants), sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à constituer éventuellement toutes les servitudes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 5 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à solliciter des subventions pour la réalisation de ce projet.

Article 6 : Le bien mentionné à l'article 1 sera affecté à la Direction des Familles et de la Petite Enfance.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO